

Vous avez un projet ?
Vous souhaitez être accompagné et bénéficier d'une subvention ?

AUX-EN-DIOIS
ARNAYON
AUCELON
BARNAVE
BARSAC
BEAUMONT EN DIOIS
BEAUBRIERES
BELLEGARDE EN DIOIS
BOULC
BRETTE
CHALANCON
CHAMALOC
CHARENS
CHATILLON-EN-DIOIS
DIE
ESTABLET
GLANDAGE
GUMIANE
JONCHERES
LA BATTIE DES FONTS
LA MOTTE-CHALANCON
LAVAL D'AIK
LES PRES
LESCHES EN DIOIS
LUC-EN-DIOIS
LUS LA CROIX HAUTE
MARIGNAC
MENGLON
MISCON
MOLIERES-GLANDAZ
MONTLAUR EN DIOIS
MONTMAUR EN DIOIS
PENNES LE SEC
PONNET- ST AUBAN
POYOLS
PRADELLE
RECOUBEAU-JANSAC
ROCHEFOURCHAT
ROMIEYER
ROTHIER
SAINT-ROMAN
ST ANDEOL EN QUINT
ST DIZIER EN DIOIS
ST JULIEN EN QUINT
ST NAZAIRE LE DESERT
SIE-CROIX
TRESCHENU-CREYERS
VACHERES EN QUINT
VAL MARAYEL
VALDROME
VOLVENT

LEADER Pays Diois

Expérimenter la citoyenneté par la Nature, la Rencontre et le Mieux-Vivre 2008 - 2015

Qu'est-ce que c'est ?

Le programme LEADER est un contrat porté par la Communauté de Communes du Diois et financé par l'Europe, qui permet d'accompagner des projets répondant aux objectifs du programme d'actions.

Qui contacter ?

Emilie BELMONT

Animatrice généraliste

Tél : 04 75 22 47 91

Mail : emilie.belmont@paysdiois.fr

Céline BELBEOC'H

Gestion/ Coopération

Tél : 04 75 22 29 43

Mail : celine.belbeoch@paysdiois.fr

Communauté des Communes du Diois

42, rue Camille Buffardel 26150 Die

<http://www.paysdiois.fr>



aux Sources de la Drôme
Communauté des Communes du Diois

La stratégie LEADER :

« Expérimenter la citoyenneté par la Nature, la Rencontre et le Mieux-Vivre »

La stratégie Leader s'attache plus particulièrement aux enjeux touristiques (structuration d'une offre de qualité), agricoles (commercialisation de produits biologiques en circuits courts, développement des filières Plantes à Parfum Aromatiques et Médicinales...) et environnementaux (préservation des espaces naturels), ainsi qu'aux services à la population (aménagement et équipements de services de proximité).

Enfin, le Diois souhaite poursuivre son ouverture sur des projets de coopération transnationaux, notamment par la poursuite du projet de sentier de grande randonnée internationale, « Sur les Pas des Huguenots ».

Quelle aide ?

Le programme LEADER représente une **subvention totale de 1 461 000 € entre 2010 et 2015** et se décline en 5 fiches. En janvier 2012, 38% de la subvention prévue a été engagée.

Comment ça fonctionne ?

Une subvention LEADER peut être versée en contrepartie d'un financement public (soit un projet privé ayant des cofinancements publics, soit un projet porté par un établissement public).

La subvention LEADER peut monter à 55% de la dépense publique. Les taux maximum d'aides sont inscrits dans chaque fiche action.

Pour qui ?

- Les collectivités
- Les associations
- Les organismes professionnels
- Les entreprises
- Acteurs économiques, agricoles, touristiques
- Etablissements publics
- Centres de formation.....

Qui décide ?

Les demandes de subvention sont soumises à un comité de pilotage, composé pour moitié d'acteurs publics (élus, représentants de l'état, centres de formations, parc, organismes publics...) et d'acteurs privés (associations environnementales, sportives, centre social, acteurs économiques, agriculteurs, professionnels du tourisme...). Ce sont eux qui valident, une fois par mois, les dossiers LEADER qui seront transmis pour instruction à la Direction Départementale des Territoires (DDT).

Fiche 1 : Aménager et équiper les sites structurants (reste 392 144€)

- Equiper sites d'activités de pleine nature, touristiques, culturels, sportifs...
- Maintenir et développer les services à la population

(Études et investissements)

Fiche 2 : Commercialiser les productions locales respectueuses de l'environnement (reste 96 089 €)

- Développer la transformation collective et l'approvisionnement local ; Favoriser les groupements d'achats et de producteurs locaux
- Concevoir et commercialiser des produits touristiques autour de la découverte des richesses naturelles locales

(Études, communication, matériel, aménagement...)

Fiche 3 : Soutenir des outils de communication et de promotion du territoire (reste 101 394 €)

- Accompagner les événementiels liés à la stratégie
- Fédérer les acteurs sportifs, culturels, patrimoniaux, touristiques...
- Créer des outils de communication et information sur et hors du territoire.

(Communication, évènements...)

Fiche 4 – Développer des programmes de formation au service du territoire (reste 15 000€)

- Concevoir et mettre en œuvre des formations adaptées aux besoins stratégiques du territoire

(Prestations, formations)

Fiche 5 – Accompagner des projets de coopération interterritoriale et transnationale (reste 98 520 €)

- Poursuivre le projet de coopération « Sur Les Pas des Huguenots »
- Initier des coopérations à l'échelle nationale voir internationale, notamment sur les thèmes abordés par la stratégie

(Fonctionnement, communication, animation)

Comment faire ?

1. Dépôt d'un dossier simplifié de demande à la CCD
2. A partir de la date d'attestation de dépôt, vous pouvez commencer le projet sans être assuré de l'obtention de l'aide. Les dépenses réalisées avant cette date annulent la demande de subvention.
3. Vous présentez votre dossier au Comité de Pilotage pour avis d'opportunité
4. Dépôt du dossier de demande complet avec l'ensemble des pièces nécessaires (dont l'accord des cofinanceurs)
5. Examen du dossier par le Comité de Pilotage qui donne un avis de validation et vote la subvention
6. Transmission du dossier complet à la DDT (Direction Départementale des Territoires) pour finaliser l'instruction
7. Signature de la convention entre le financeur et vous, porteur de projet.
8. Réalisation du projet et demande du versement de la subvention sur présentation des justificatifs des dépenses et de l'attribution des cofinancements.

Financé par



Autres programmes en cours sur le Diois :

- **CDDRA** (Contrat de Développement Durable Rhône-Alpes) : programme régional pour le développement tourné autour des enjeux prioritaires du territoire : *Se Loger, Travailler, Accéder à la santé et aux services et Se Rencontrer.*
- **PSADER** : programme régional en faveur de l'agriculture, de la forêt et du développement rural.
- **Plan Pastoral Territorial** : programme régional en faveur du pastoralisme
- **Biovallée®** : grand projet Régional ayant comme objectif de faire de la Vallée de la Drôme un territoire école en matière de développement durable.

Contact : Emilie BELMONT, Communauté des Communes du Diois
emilie.belmont@paysdiois.fr – 04 75 22 47 91